

## Procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 10 avril 2024 à 19h30

**Date de la convocation :** 12/04/2024

**Date d'affichage :** 12/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 du mois d'avril le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

**Présents :** 14 / 21

**Votants :** 19 / 21

**Présents :** Messieurs Barneron, Bouchon, Grillot, Heraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Vossier, Ronze. Mesdames, Grillot, Juban, Lopes, Miserolle, Mondon.

**Absentes :** Mesdames Durand, Monterrat.

Excusés /

**Procurations :** de Monsieur Garetti à Monsieur Moulin – de Madame Mourvillier à Monsieur Bouchon – de Monsieur Briant à Madame Mondon – de Madame Chaintreuil à Monsieur Lourdin – de Madame Liabeuf à Monsieur Barneron.

**Madame Mondon** a été désignée comme secrétaire de séance.  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal réuni en date du 26/03/2024.**

L'ensemble des élu.es approuve la demande de **Didier Ronze** à savoir d'enlever le compte rendu de l'association Poème car il ne faisait pas parti de l'ordre du jour du conseil.

**Emmanuel Moulin** rappelle l'importance de ce dossier car il représente un problème de santé publique.

**Didier Ronze** est tout à fait conscient mais estime qu'il n'était pas à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de l'association POEM26 sera joint à part.

## **Délibérations**

### **Délibération n°1**

**Objet : ADIS – Demande de garantie d'emprunt**

**Monsieur Grillot** présente le Contrat de Prêt N° 157456, signé entre : ADIS S.A D'habitations à Loyers Modérés ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : (Par : Pour : - Contre : 1 Guiseppe Garretti - Abstention : 0) approuve la demande de garantie d'emprunt.

### **Délibération n°2**

**OBJET : Validation du D.I.C.R.I.M (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs)**

**Monsieur Barneron** présente au Conseil Municipal le DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs).

Après en avoir pris connaissance et entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal : (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le D.I.C.R.I.M. Il confie le soin au Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

### **Délibération n°3**

**Objet : Eboulement sous cimetière : Approbation du nouveau planning.**

**Monsieur MOULIN** fait un point de situation sur ce marché de travaux et propose de proroger le planning au **05/05/2024**, date de fin de chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la date de fin de chantier fixée au 05/05/2024 et autorise le maire à signer tout document y afférent.

#### **Délibération n°4**

**Eglise de Saint-Ange : Lot n°2 ‘Maçonnerie – Pierre de taille’ – prorogation du planning de réalisation des travaux.**

**Rapporteur : Monsieur Moulin.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : - Contre : - Abstention :) approuve le nouveau planning, fixant la fin des travaux du lot n°2 ‘Maçonnerie – Pierre de taille’ au 24/05/2024, et autorise le maire à signer tout document y afférent.

#### **Délibération n°5**

**Objet : Convention d’entente communale pour la gestion et le prêt de matériel logistique pour les manifestations communales.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Le Conseil Municipal, (Par : Pour : 18 – Contre : 0 - Abstention : 1 (Monsieur Vossier)) valide le projet de convention d’achat et de prêt de barrières. Il autorise le Maire à signer la convention d’entente et tout acte afférent avec l’ensemble des communes citées en préambule de la délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Réunions ordinaires du conseil municipal en 2024 : 15/05/2024 – 12/06/2024 – 10/07/2024 – 11/09/2024 – 16/10/2024 – 13/11/2024 – 11/12/2024.**

#### **Décisions du maire**

Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Participation citoyenne – Cabane à livres.**
- **Restaurant scolaire : Achat d’un plan de travail en Inox.**

**Cérémonie du 8 mai** -10h 30 devant le monument aux morts en présence de l’assemblée des jeunes. Lecture d’un poème et de l’ensemble des noms qui figurent sur le monument.

**28 avril à 18h30** : chants polyphoniques à l’église de Peyrins pour récolter de fonds pour l’église de St Ange. Entrée libre.

**9 juin de 8h00 à 20h00** : élections européennes. Prévoir dès maintenant que les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu’au 3 mai 2024.

**Le Maire,**

**Philippe BARNERON.**

